

Atelier management SST du 9 octobre 2008 Délégation régionale Rhône-Alpes Lyon du Cnftp

Evaluer les risques et réaliser le Document unique en effectuant une distinction entre la tâche, l'activité réalisée et le réel de l'activité :

Un exemple : *Le travail de l'élagueur (Cnftp. Répertoire métiers. Fiche n° 14/C/18)*

La fiche Métier Elagueur (Extraits) :

- Définition du métier : Taille, entretien, soigne, *élague* ou abat les arbres
- Conditions d'exercice : Travail *en équipe* en hauteur et en extérieur en utilisant des équipements de travaux mobiles automoteurs et des équipements de levage et manipulant des outils dangereux en portant des *équipements de sécurité* (casque, *harnais*, chaussure de sécurité)
- Spécialisations : en fonction de la hauteur de l'intervention (avec *nacelle* ou harnais), spécialisation « grimpeur »
- Autonomie et responsabilité : Des *négligences* dans le travail d'élagage peuvent provoquer des accidents pour le public (chutes de branches) et la morts des arbres
- Activités principales : Taille, *élagage*, abattage et traitement phytosanitaire et chirurgie arboricole des arbres
- Compétences Taille Elagage et Abattage des arbres :

Savoir-faire :

- *Edifier* ou entretenir la forme des arbres
- *Monter* et descendre des arbres avec différents dispositifs
- Choisir l'*emplacement* de la coupe
- *Inventorier* les arbres à couper

Savoirs :

- *Techniques* de taille et d'élagage
- Dispositifs et outils : *échelle*, nacelle, rappel...

- Compétences Organisation du chantier :

Savoir-faire :

- *Respecter les règles de sécurité*

Savoirs :

La tâche :

Elaguer et soigner des arbres (*tâche à réaliser*)

La tâche du point de vue du prescripteur :

Elaguer et soigner les arbres de la Ville de Lyon dans des conditions de travail et de sécurité satisfaisantes (*tâche prescrite, attendue par la hiérarchie*)

La tâche du point de vue de l'agent

* Elaguer les platanes de la Ville de Lyon en utilisant en priorité les équipements de protections collectives (nacelles) et sinon les équipements de protection individuelle (harnais) contre le risque de chute de hauteur (*tâche prescrite pour l'agent*, on admet pour cet exemple que l'élagage des platanes nécessite une méthodologie et un outillage spécifique)

* Elaguer les platanes de la Ville de Lyon en utilisant les moyens de protections collectives (nacelles) quand je peux le faire et individuels (harnais) contre le risque de chute de hauteur quand je suis obligé (*tâche redéfinie*)

* Elaguer les platanes de la Ville de Lyon en utilisant les moyens de protections collectives (nacelles) quand je peux le faire et individuels (harnais) contre le risque de chute de hauteur quand je suis obligé et parce que mes travaux d'élagage de ce matin m'ont appris que dans telle configuration je ne peux utiliser la nacelle (*tâche actualisée*)

* Elagage des platanes de la Place Bellecour de la Ville de Lyon le 5 novembre après-midi en utilisant les moyens de protections collectives (nacelles) quand je peux le faire et individuels (harnais) contre le risque de chute de hauteur quand je suis obligé et parce que mes travaux d'élagage de ce matin m'ont appris que dans telle configuration je ne peux utiliser la nacelle (*tâche réalisée*, exécution du travail, d'une partie du travail dans le cas présent)

* Ce que je peux dire de ce que j'ai fait au regard de la prescription lors de l'élagage les platanes de la Place Bellecour de la Ville de Lyon le 5 novembre après-midi en utilisant les moyens de protections collectives (nacelles) quand je peux le faire et individuels (harnais) contre le risque de chute de hauteur quand je suis obligé et parce que mes travaux d'élagage de ce matin m'ont appris que dans telle configuration je ne peux utiliser la nacelle (*tâche réalisée pour l'agent*)

* Ce que peut dire un observateur des opérations d'élagage qu'il a vu réaliser lors de l'élagage les platanes de la Place Bellecour de la Ville de Lyon le 5 novembre après-midi en utilisant les moyens de protections collectives (nacelles) quand je peux le faire et individuels (harnais) contre le risque de chute de hauteur quand je suis obligé et parce que mes travaux d'élagage de ce matin m'ont appris que dans telle configuration je ne peux utiliser la nacelle (*tâche réalisée pour l'observateur, l'analyste*)

Le réel réalisé de l'activité

La tâche est donc :

- Prescrite par la hiérarchie et pour l'élagueur,
- Redéfinie, actualisée, réalisée et décrite par l'élagueur
- Observée par un promeneur, un chercheur, un préventeur...

NB : Observer l'activité réalisée au regard de la tâche prescrite (ce qui a été fait, ce qui a manqué et d'en comprendre les raisons) revient au bout du compte à privilégier l'évaluation de la prescription (le respect de la consigne).

Activité redéfinie et actualisée :

Lorsque l'élagueur est en situation de travail, en action, il doit répondre à la prescription de la tâche qu'il a redéfinie et réactualisé mais il doit effectuer à nouveau un travail de réactualisation et de redéfinition en cours d'activité en fonction des situations et, parfois, des problèmes qu'il rencontre.

Exemple :

Du point de vue de la tâche l'élagueur assurer l'*Elagage* des platanes *de la Place Bellecour* de la Ville de Lyon *le 5 novembre après-midi* en utilisant les moyens de protections collectives (nacelles) quand il peut le faire et individuels (harnais) contre le risque de chute de hauteur quand il est obligé et parce que mes travaux d'élagage de ce matin m'ont appris que dans telle configuration je ne peux utiliser la nacelle (*tâche réalisée*, exécution du travail, d'une partie du travail dans le cas présent)

Au moment où il travaille, il mobilise ce qu'il a appris dans ses travaux du matin et décide de ne pas utiliser la nacelle mais les EPI (nous sommes toujours dans le rapport à la prescription mais il se trouve que pour un arbre donné, le branchage est si dense qu'à un moment il ne peut que garder une corde sur deux pour passer (il aura redéfini son activité).

Réel de l'activité :

Pour autant nous n'accédons pas encore au *réel* de cette activité ?

L'élagueur nous parlera-t-il de :

- **Ce qu'il a fait et qu'il n'aurait pas dû faire** : se décrocher du harnais pour un passer une branche en surplomb à moment de l'ascension dans l'arbre, utiliser l'échelle au lieu de la nacelle alors que c'était possible
- **Ce qu'il n'a pas pu faire** : branche non taillée à cause d'un véhicule garé à proximité
- **Ce qu'il a cherché à faire sans y parvenir (les échecs)** : ne pas avoir réussi à couper une branche au bon endroit
- **Ce qu'il a fait pour ne pas faire ce qui était à faire** : abattre un arbre pour ne pas le soigner
- **Ce qu'il a fait sans vouloir le faire** : couper par mégarde une branche qu'il aurait dû laisser
- ...

Pour y parvenir des techniques spécifiques doivent être utilisée pour mettre en situation le salarié d'évoquer des éléments du réel de son activité qu'il ne formulera pas spontanément parce qu'il n'y pensera pas.

EVALUER LES RISQUES ET ETABLIR UN DOCUMENT UNIQUE revient à :

→ Mettre en dialogue la *tâche prescrite* (la prescription « descendante » du maître de l'ouvrage) / la *tâche exécutée* (les hommes et les femmes au travail ici et maintenant) / le *réel de l'activité* (l'homme et la femme au travail dans leur singularité, les informations montantes)

→ Tenter de dire l'impossible : montrer avec une photographie du travail et des risques (DU : une *image fixe*) ce qu'est le film sur l'évaluation des risques (Un *processus*)

Or le réel n'existe pas en soit et on ne catégorise par le réel

Manager la Santé sécurité au travail, évaluer les risques et s'appuyer sur le dialogue social (CHSCT) reviendrait alors à évaluer le niveau, la taille, le grain d'exigence d'analyse et d'évaluation du travail et des risques en mettant en dialogue :

- La prescription
- Le travail
- Le réel de l'activité